

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. DIEU Marie-Anne	Agent de maîtrise 9 ^{ème} échelon	15/12/2022
2. GOURET Guillaume	Agent de maîtrise 9 ^{ème} échelon	15/12/2022
3. HIRTI Ali	Agent de maîtrise 10 ^{ème} échelon	15/12/2022
4. BESNARD Maurice	Agent de maîtrise 11 ^{ème} échelon	15/12/2022
5. MALKI François	Agent de maîtrise 13 ^{ème} échelon	15/12/2022

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 28/11/2022

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :